

**Recommandations des plateformes nationales
au président et aux participants de la deuxième session
de la plateforme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe**
(Genève, 16-19 juin 2009)

Les gouvernements nationaux et les pouvoirs locaux jouent un rôle de premier plan dans la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo (CAH/ HFA) et de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes (SIPC/ISDR), y compris par le biais des plateformes nationales, qui sont des forums ou comités nationaux réunissant les multiples parties prenantes dans la mise en œuvre du CAH.

Dans ses « Principes directeurs à l'attention des plateformes nationales pour la réduction des risques de catastrophes »¹ le secrétariat de la SIPC a étroitement lié les plateformes nationales à la Plateforme mondiale pour la RRC : « *Au sein de cette Plate-forme mondiale pour la RRC, la Plateforme nationale pour la RRC est appelée à être le principal dispositif institutionnel pour :*

- *mettre une plus grande cohérence dans les actions internationales relatives à la RRC à tous les niveaux ;*
- *plaidoyer et faciliter le partage des connaissances entre les experts et les praticiens ;,*
- *procéder à des revues et à des évaluations des progrès réalisés en matière de RRC au niveau national. » .*

Les plateformes nationales et leur mise en place ont été recommandées dans plusieurs résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies (par exemple A/RES/62/192 sur la Stratégie internationale de prévention des catastrophes²). Dans son rapport intitulé « Mise en œuvre de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes » (A/63/351)³, le Secrétaire Général des Nations unies a déclaré: « *En faisant fond sur les expériences des dispositifs nationaux existants, les États Membres sont vivement encouragés à élaborer et renforcer ces dispositifs nationaux de coordination en vue de réduire les risques de catastrophes* ». Les déclarations finales des réunions des plateformes régionales ont également souligné la nécessité de développer des plateformes nationales pour la réduction des risques de catastrophes.

Les plateformes nationales, regroupant des acteurs de différents secteurs, apportent un soutien en termes de coordination et d'analyse, et assistent leurs gouvernements dans l'intégration de la réduction des risques de catastrophes dans leurs programmes et leurs plans sectoriels et de développement. Elles peuvent être un instrument clé dans la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo au niveau national, en rassemblant tous les acteurs de la gestion des risques : les experts, la société civile, les scientifiques et les praticiens, dans des ONG, les secteurs publics ou privés. Cela est d'autant plus important que le Cadre d'action de Hyogo stipule clairement que la mise en œuvre des mesures de réduction des risques se fait principalement au niveau national et local.

Les plateformes nationales, à travers leurs membres et conjointement, sont donc en mesure de défendre et d'aider à l'intégration de la réduction des risques de catastrophes dans tous les agendas politiques et les plans de développement. Dans le même temps, grâce à leur proximité avec les collectivités vulnérables, elles possèdent la capacité à soutenir cette approche au niveau régional ainsi que dans les forums internationaux - par l'intermédiaire de leur gouvernement.

¹ http://www.unisdr.org/eng/about_isdr/isdr-publications/03-guidelines-np-drr/fre-guidelines-np-drr.pdf, Annexe I, p.16

² http://www.unisdr.org/eng/about_isdr/basic_docs/GA-resolution/a-res-62-192-fra.pdf

³ http://www.unisdr.org/eng/about_isdr/basic_docs/SG-report/SG-report-63-351-fre.pdf, (IV, (a), 39)

Nous, représentants des plateformes nationales, lors de notre réunion mondiale à Genève ce 15 juin 2009, tenons à exprimer les recommandations suivantes à l'attention des participants et du président de cette deuxième session de la Plateforme mondiale.

Les Nations devraient :

- continuer à accroître leur soutien humain et financier au développement de plateformes nationales aptes à soutenir et accélérer la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo aux niveaux local, régional et national ;
- soutenir leur développement, avec la participation d'acteurs de différents secteurs, des ONG, des secteurs publics ou privés, pour :
 - a. faciliter l'intégration de la réduction des risques de catastrophes dans différents secteurs comme une contribution au développement durable dans le cadre des Objectifs du Millénaire pour le développement (par ex : stratégies de réduction de la pauvreté) ;
 - b. assurer une prise en compte de la vulnérabilité spécifique des différents groupes sociaux (par ex. : genre, âge, appartenance ethnique, etc.) dans les stratégies de réduction des risques ;
 - c. améliorer la parité et la participation d'organisations communautaires dans la réduction des risques de catastrophes ;
- faciliter les liens entre points focaux pour le CAH, points focaux pour l'adaptation au changement climatique, et plateformes nationales, dans l'optique de renforcer la complémentarité des démarches, d'optimiser les efforts et de créer des connections entre les expertises pour réduire les impacts du changement climatique sur l'être humain ;
- déclarer officiellement les mécanismes de coordination existants tels que les plateformes nationales pour la réduction des risques de catastrophes, après approbation par leur gouvernement, tel que demandé par le Cadre d'action de Hyogo ;
- identifier et nommer des points focaux pour la réduction des risques de catastrophes au sein de ministères clés, pour rendre possible la coordination et la mise en œuvre d'actions de réduction des risques de catastrophes au niveau des portefeuilles ministériels ;
- améliorer les échanges d'informations entre plateformes nationales, au travers des réseaux mis en place par la SIPC et d'autres moyens de communication ;
- promouvoir le développement des capacités au sein des plateformes nationales et développer des stratégies, notamment par l'échange d'expériences aux niveaux régional et international, avec des moyens de partage de l'information et de communication adaptés.

Le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence de l'ONU, par l'intermédiaire du Secrétariat de la SIPC, devrait :

- organiser et maintenir un forum international permanent des plateformes nationales pour la réduction des risques de catastrophes, pour mobiliser leur potentiel vers une mise en œuvre participative du Cadre d'action de Hyogo, et pour soutenir la coordination et l'échange d'informations ;
- faciliter la coopération entre plateformes nationales et le secrétariat de la SIPC en définissant son rôle et ses responsabilités ; A titre d'exemple, le Secrétariat de la SIPC devrait toujours transmettre les informations et communications vers les pays par l'intermédiaire des plateformes nationales, quand elles existent ; la Charte des commissions nationales pour l'UNESCO⁴ pourrait servir de modèle.
- accroître le soutien aux actions engagées par les plateformes nationales, et leur visibilité, par l'inclusion d'une présentation de leurs activités à l'agenda de chaque session de la plateforme mondiale ;

⁴ <http://unesdoc.unesco.org/images/0013/001337/133729f.pdf>, p.145 sq.

- faciliter des échanges et coordonner les complémentarités entre les initiatives pour l'adaptation au changement climatique et pour la réduction des risques de catastrophes, dans l'optique de renforcer la complémentarité des démarches, d'optimiser les efforts et de créer des connections entre les expertises pour réduire les impacts du changement climatique sur l'être humain ;
- renforcer le rôle de conseil et le soutien technique de la SIPC pour la mise en place de plateformes nationales et l'élaboration de stratégies nationales pour la RRC sur la base des cinq priorités du Cadre de Hyogo.

Les autres partenaires de la SIPC, y compris les organisations régionales, les organismes de développement bilatéraux, les organisations non gouvernementales et le secteur privé devraient :

- continuer à accroître leur appui technique et financier aux plateformes nationales pour la réduction des catastrophes, par une coopération et un partage d'information plus systématiques ;
- promouvoir le développement des institutions points focales pour le CAH et des plateformes nationales comme outil efficace de la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo aux niveaux local et national ;
- renforcer les mécanismes, au niveau national, régional et international, pour renforcer la préparation, la réponse d'urgence et la réparation au niveau local ;
- établir, si besoin, des fonds sous-régionaux pour la réduction des risques, pour renforcer la conscience du risque, la formation, l'évaluation des risques, et les technologies de l'information et de la communication, pour améliorer la disponibilité et l'échange rapide d'informations pertinentes pour la gestion des risques de catastrophe.